

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
FICHE D'INSCRIPTION 2026/2027**

Frais de dossier de l'école de musique : 50 euros*

(* Indépendants du service Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes)

ÉLÈVE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe en 2026/2027 : Maternelle Primaire Collège Lycée

SI L'ÉLÈVE EST MINEUR :

Nom et prénom du responsable qui recevra la facture :

ADRESSE DE FACTURATION :

N° : Rue :

Complément de rue :

Code Postal : Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Mail

Tout changement relatif aux informations saisies sur cette fiche doit être communiqué au secrétariat de l'école de musique.

Option famille (Cocher, si plusieurs membres de la famille sont inscrits)

Préciser nom et prénom des autres membres inscrits :

COURS :

- Eveil Musical 1^{ère} année (4 ans) Eveil Musical 2^{ème} année (5 ans)
- Initiation Musicale (6 ans) : comprend Formation Musicale + Chorale + Ateliers découvertes
- Elèves de moins de 16 ans** : Instrument + Formation Musicale + Pratique Collective
- Elèves de plus de 16 ans sans examen** ----- (Hors Cursus Instrument)
- Elèves de plus de 16 ans avec examen** ----- (Cursus Instrument)
- Formation Musicale seule
- Pratique Collective (*tarif préférentiel appliqué en fonction de l'assiduité de l'élève*)

La Formation Musicale est obligatoire pour toute pratique instrumentale jusqu'à 16 ans minimum.

INSTRUMENT CHOISI : *Sous réserve du nombre de places disponibles restantes (2 instruments maximum)*

- Piano Guitare Electrique Guitare Basse Guitare acoustique Violon
- Harpe Percussions/ Batterie Saxophone Clarinette Hautbois Chant Flûte
- Violoncelle Trombone Trompette Tuba

Instrument pratiqué sur quel site : Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges

- J'accepte que des photos ou vidéos (de moi, de mes enfants) apparaissent sur les supports de communication de la Communauté de communes (réseaux sociaux, site internet, magazine intercommunal)
- Location d'instrument de l'Ecole de Musique (sous réserve d'instrument disponible pour une durée de 2 ans maximum)

Paiements :

- En 1 fois
- En 3 fois
- En 8 fois

Toute démission devra être signalée avant le 28 septembre 2026 par écrit (mail ou courrier) au secrétariat (ecoledemusiqueintercommunale@ccgevrey-nuits.com).
Au-delà de cette date, l'année sera entièrement due.

Fait à

Le

Signature

En signant, j'accepte les conditions du règlement intérieur, disponible en ligne sur le site internet de la Communauté de communes : www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/ecole-de-musique-intercommunale/

Les données recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservées par la Communauté de communes pendant toute la durée d'inscription de l'élève à l'école de musique. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou effacer à tout moment.

